



MACOT-LA-PLAGNE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLU N°2

OAP SECTORIELLE - RETENUE DE FORCLE

APPROBATION : 01 JUILLET 2025

SOMMAIRE



01 | Contexte, enjeux et
objectifs généraux

02 | Principes
d'aménagement

01

Contexte, enjeux et objectifs généraux

01 | CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

CONTEXTE

Le projet de création d'une base de loisirs autour de la retenue de Forcle s'inscrit en lien avec le remplacement en cours de la télécabine de Roche de Mio. Le site de projet est situé sur la commune de la Plagne Tarentaise, en Savoie (73) en plein cœur du domaine skiable de La Plagne.

Le projet s'articule également dans le cadre de la revalorisation du Col de la Grande Forcle et s'inscrit donc dans la continuité du projet d'agrandissement de la retenue de Forcle. En complément à la gare intermédiaire, l'installation d'une base de loisir estivale sur la retenue permettra de dynamiser cet espace. L'objectif est de profiter de la remise en état de la télécabine pour créer un accès facilité à la clientèle à cette retenue, notamment en été.

STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT

Le site de projet s'intègre dans un contexte de montagne (2 266m d'altitude), et dispose de nombreux éléments paysagers, environnementaux riches à maintenir.

La stratégie d'aménagement de la base de loisirs est ainsi de limiter au maximum l'emprise et l'impact sur le paysage des futurs aménagements.

De plus, le projet a été pensé en lien avec la forte saisonnalité du secteur. Des usages différenciés courant les saisons ont été pensés et intégrés dans le projet, permettant une pratique du secteur tout au long de l'année.





UNE COHÉRENCE ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DE L'AMÉNAGEMENT À ASSURER

- ✓ Rechercher une cohérence quant aux aspects des matériaux, aux formes architectures des constructions mais aussi des espaces de circulation ;
- ✓ Offrir un espace identitaire et lisible pour les usagers en toutes saisons, par l'intermédiaire d'une stratégie d'aménagement intégrée.



DES AMÉNAGEMENTS POUR RÉPONDRE À DIFFÉRENTS USAGES DANS LE RESPECT DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRE ET ENVIRONNEMENTALES

- ✓ Aménager des espaces partagés et de rencontres ;
- ✓ Intégrer un espace de restauration permettant l'accueil de la clientèle touristique de La Plagne ;
- ✓ Sensibiliser le public aux thématiques environnementales de montagne.



UNE INTEGRATION AU SEIN D'UN ENVIRONNEMENT SENSIBLE

- ✓ Préserver le caractère naturel au maximum du site ;
- ✓ Travailler la forme architecturale des futures constructions dans un ensemble cohérent et intégré au paysage ;
- ✓ Prendre en compte les usages actuels des agriculteurs ainsi qu'en termes de déplacements piétons et cyclistes.

01

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Localisation du secteur de projet



01

CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Un site d'étude aux composantes paysagères et environnementales marquées

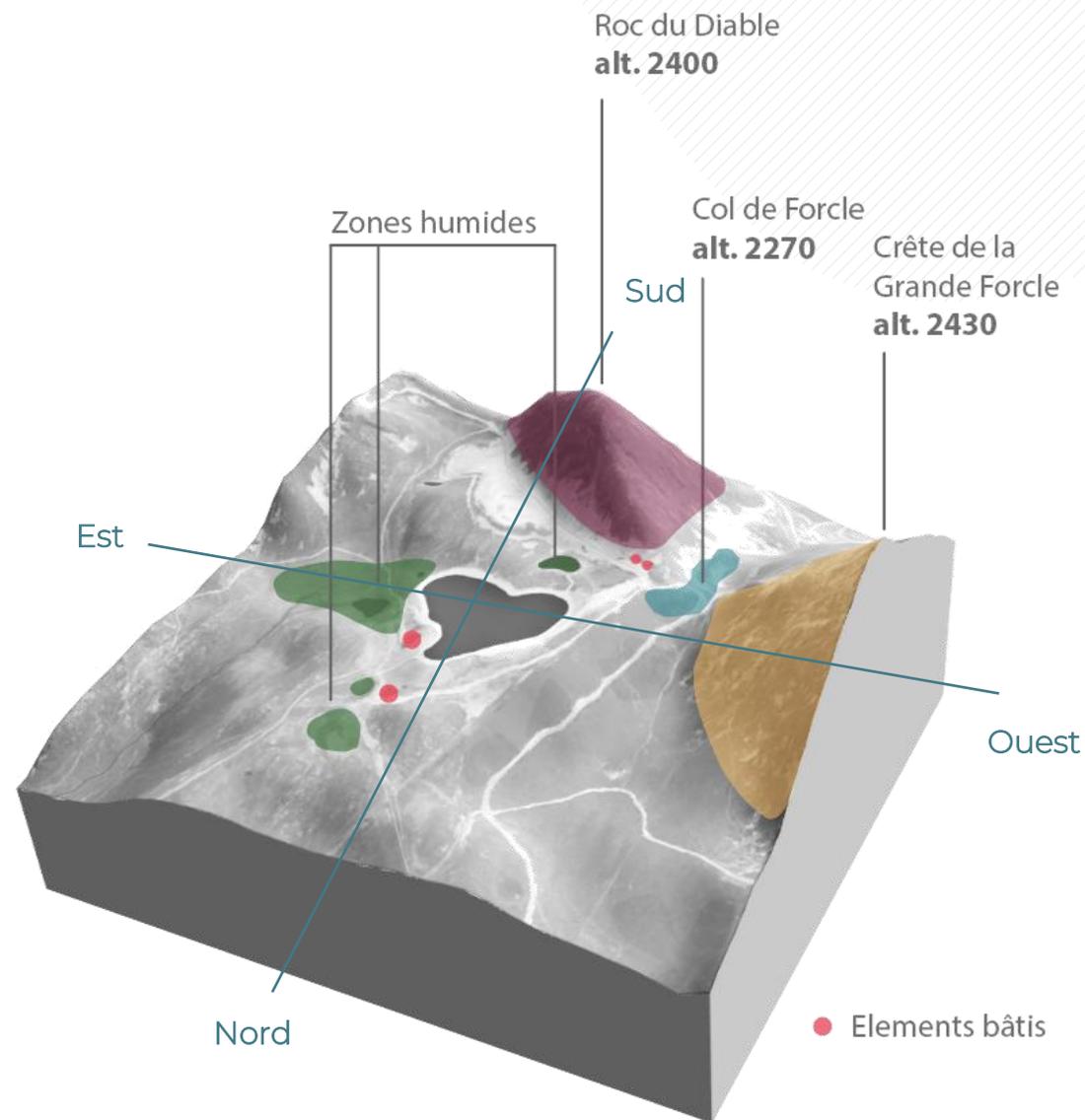
La retenue de Forcle est localisée à proximité immédiate des entités géographiques suivantes :

- La **Crête de la Grande Forcle** localisée à l'Ouest, d'une altitude de 2 430 mètres
- Le **Roc du Diable** situé au Sud, d'une altitude de 2 270 mètres
- Le **Col de la Grande Forcle**, au Sud-Ouest, d'une altitude de 2 270 mètres
- De **zones humides** : une première est localisée à l'Est, d'une surface d'environ 1,7 ha, une seconde correspondant à une masse d'eau localisée au Sud de la retenue, d'une surface d'environ 0,3 ha, et enfin, un regroupement au Nord de plusieurs petites zones humides (environ 0,4 ha au total).

L'ensemble de ces entités géographiques façonnent le paysage immédiat des abords de la retenue de Forcle. Il s'agit d'un paysage caractéristique des hautes montagnes, dominé par des reliefs imposants, et marqué également par la présence de microreliefs, que l'on retrouve notamment sur la partie Sud, entre le Roc du Diable et la retenue.

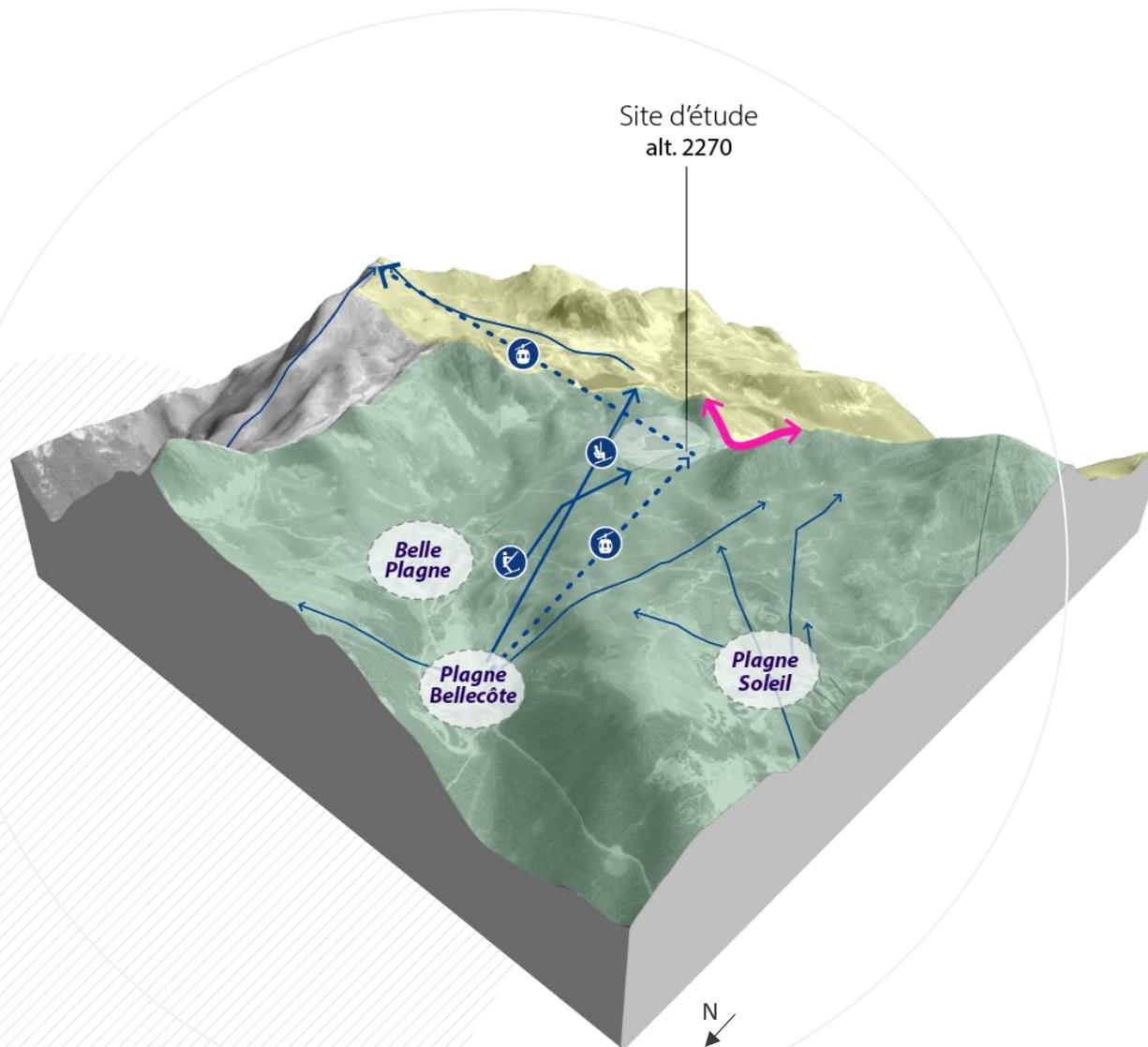
Les **microreliefs** des abords du site seront appréciés par le biais des deux coupes topographiques (pages suivantes) :

- L'une d'Est en Ouest
- L'autre du Nord au Sud



CONTEXTE, ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Enjeux principaux du site



Réalisations : CITADIA



Un site dans une situation de col

Du fait de son positionnement au plus près du col de Forcle, le site d'étude permet une convergence de nombreux usages, de plusieurs cheminements. Ce positionnement induit une situation de plateau, de « replat », en haute altitude, au milieu des nombreux reliefs du versant.



Un site dans une situation de seuil entre deux versants

La notion de « basculement » entre le versant Sud (Champagny) et le versant Nord (villages de la Plagne) prend son sens au niveau du site d'étude, situé au plus proche de la ligne de crête.



Une opportunité de rendre la montagne accessible à tous

La nouvelle remontée télécabine Roche de Mio permettra un accès facilité au cœur du domaine, en haute altitude, notamment à destination d'une clientèle novice aux activités de montagne. Un large public pourra ainsi bénéficier des multiples points de vue offerts par la situation de la retenue, avant d'atteindre le panorama de la Roche de Mio.



Un paysage qui mêle nature et technique

Fortement impacté par les activités de la station, le paysage de la Plagne est ponctué d'ouvrages techniques (remontées, bâti etc.). Dans le cadre du projet, il s'agira de mettre en avant les éléments de nature du paysage, de manière à ce qu'ils prédominent sur une lecture technique des abords du site et environs.

02

**Principes
d'aménagement**

Le périmètre de l'OAP a été défini **en cohérence avec les courbes de niveau du site**, de manière à induire :

- Le **col de la Grande Forcle** : ce col étroit entre deux massifs montagneux aux aspects contrastés, marque le point de bascule entre deux larges vallées. Il présente un fort intérêt dans le cadre du projet d'aménagement de la retenue car il offre des vues vers le versant sud du domaine ;
- Les **zones humides** environnantes, en partie : il s'agira, dans le cadre du projet de conserver ces espaces fragiles et de les préserver de l'affluence future du secteur, en été notamment ;
- L'ensemble de la **retenue** : dans le cadre du projet, il sera important de veiller à la limitation de la fréquentation des abords du lac, pour des questions sécuritaires, de préservation des espaces ;
- La **gare intermédiaire** de la remontée télécabine Roche de Mio et la **zone de projet**, à l'Ouest de la retenue : ces deux espaces sont à traiter de manière interreliée, notamment du point de vue de la matérialisation de la circulation entre les deux aménagements, mais aussi de la signalétique.

Les futurs aménagements se doivent de prendre en compte les éléments environnants, notamment en termes d'implantation, de localisation, d'orientation du bâti mais aussi en termes de volumes, de matérialités ou encore de hauteurs, ou encore en termes de protection des zones humides environnantes.

Les différentes composantes de l'OAP sont détaillées ci-après, et reprennent une partie des éléments paysagers détaillés dans l'étude paysagère menée conjointement.

PROGRAMME

- La création d'un espace dédié à la restauration aux abords Ouest de la retenue, destiné à accueillir les visiteurs pour des repas et des rafraîchissements.
- La création d'un espace d'activités de loisirs (base nautique/base de loisirs), avec la possibilité de création d'un ponton sur le plan d'eau.

Ces espaces seront potentiellement ouverts tant en saison estivale qu'hivernale (les conditions d'implantation sont détaillées dans la partie « Qualité architecturale et paysagère » suivante).

- La définition d'un **fil directeur entre la gare intermédiaire et la « plateforme »**, mais aussi **le col de Forcle** :
 - Assurer une connexion logique et directe, via un cheminement principal affirmé, permettant de lier les deux futures entités bâties avec le col de Forcle et anticiper l'usage « intensif » de cet axe (étudier la signalétique, la cohérence de matériaux au niveau du cheminement),
 - Traiter les abords des deux entités de manière cohérente.
- **Un encadrement des cheminements et des surfaces minéralisées** afin de préserver les milieux naturels sensibles entourant la retenue (zone humide notamment) et d'apporter plus de lisibilité aux aménagements. La création de nouveaux chemins « secondaires » n'a pas lieu d'être. Il s'agira de les mettre en valeur et de les hiérarchiser pour faciliter les circulations du site et la lecture du paysage. La création d'un cheminement piéton de promenade autour de la retenue collinaire sur lequel des panneaux explicatifs à vocation pédagogique pourront être installés. Néanmoins, les éléments de mobilier en dehors de la plateforme seront limités afin de préserver au maximum la lisibilité du site.

- Si des comportements de divagation sont constatés après la mise en place du dispositif, des mesures complémentaires de sensibilisation pour les usagers pourront être envisagées pour renforcer la protection du site et notamment ses abords (zones humides).
- Par ailleurs, avant la mise en service du site, les activités autorisées et interdites sur le plan d'eau seront définies, afin d'encadrer les usages et de limiter les nuisances potentielles liées à certaines pratiques

QUALITÉ ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE

■ Regrouper le (les) aménagement(s) afin de ne pas complexifier la lisibilité du site et souligner le pourtour épuré de la retenue.

■ Valoriser l'espace de double belvédère sur les abords de la retenue (côté est/nord-est).

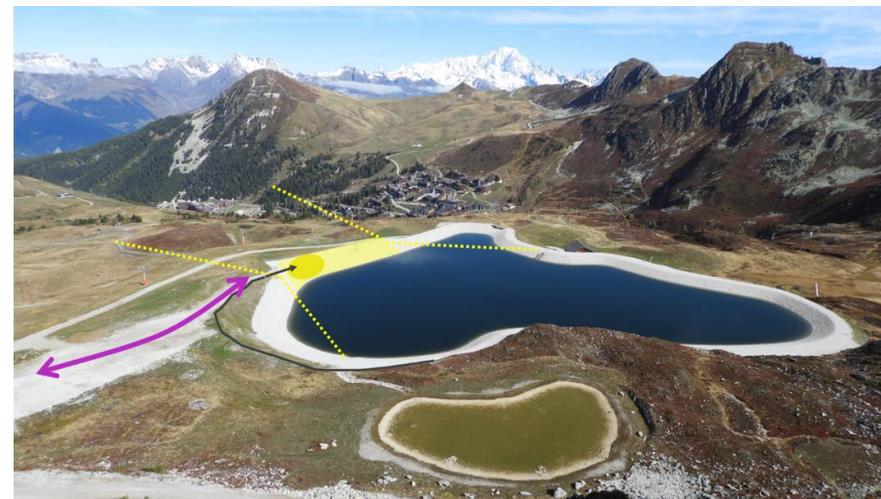
➔ Inscrire le (les) futur(s) aménagement(s) dans le prolongement de la courbe du relief d'arrivée principale sur les bords de la retenue.

■ Adapter l'architecture des futures constructions concentrées au niveau de la « plateforme » double belvédère (formes, volumétries, hauteurs, matériaux, etc.) à leur environnement afin de faciliter l'insertion du projet dans le paysage environnant : prévoir des constructions/aménagements discontinus afin de cadrer les vues et rythmer la zone de belvédère.

Assurer la réversibilité des aménagements futurs en mettant en œuvre des procédés constructifs permettant, à terme, un démantèlement des structures principales et secondaires du projet.

Aucun terrassement supplémentaire n'est à prévoir pour l'intégration de l'aménagement futur. Les terrassements actuels sont compatibles avec l'aménagement qui a été fait lors de l'agrandissement de la retenue.

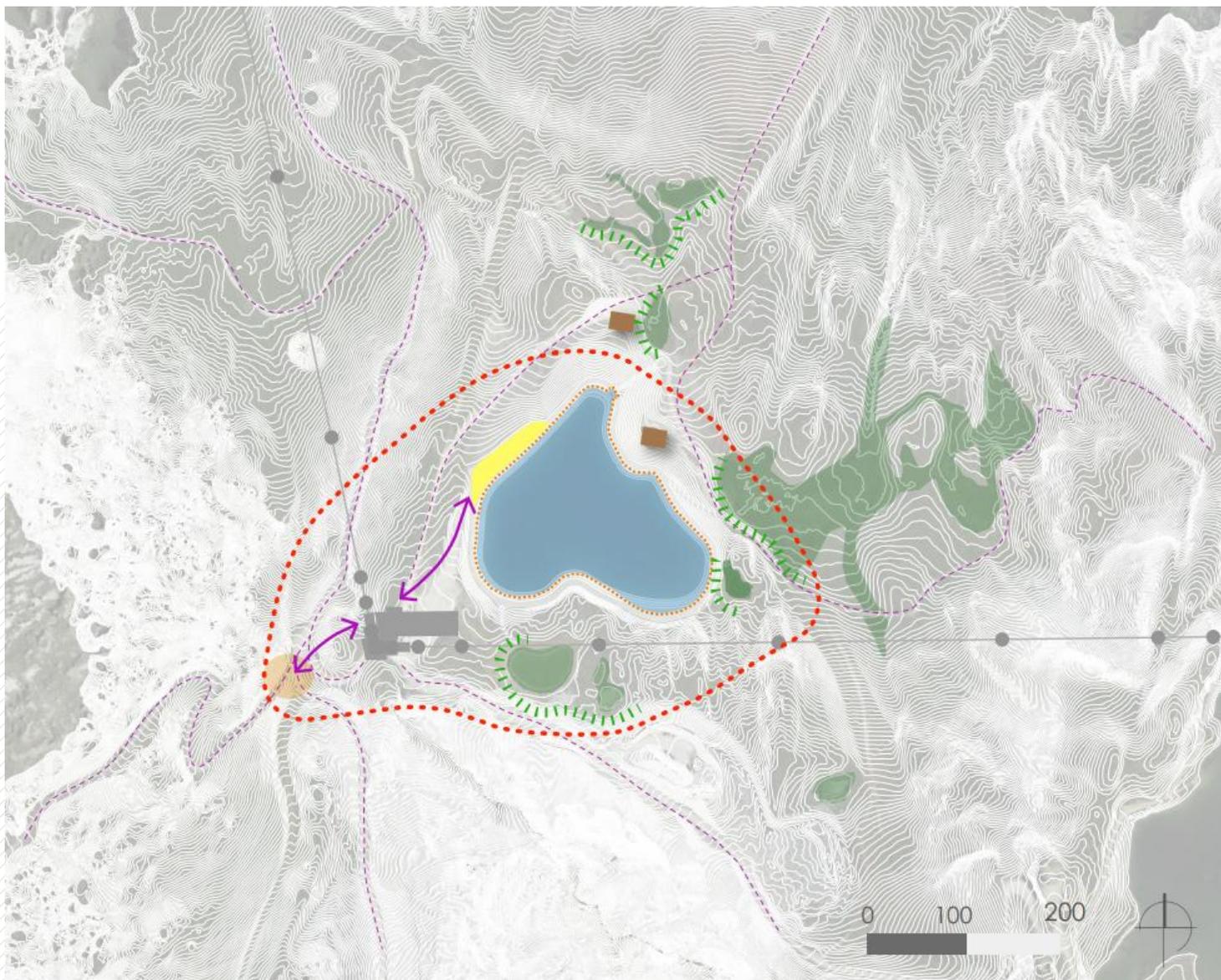
■ Assurer la pérennité des zones humides et leur protection en limitant au maximum la fréquentation de leurs abords. En ce sens, le schéma de l'OAP indique un principe de protection des abords de ces espaces de biodiversité précieux, notamment ceux les plus exposés aux futurs usagers du site. Ainsi, des dispositifs de protection seront aménagés en périphérie de ces milieux sensibles, afin de préserver leur intégrité écologique.



02

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Schéma de principe des futurs aménagements



- Retenue de Forcle
- Bâti existant
- Zones humides
- Future gare intermédiaire TC Roche de Mio
- Espace « en plateforme » à privilégier pour la / les future.s installation.s
- Cheminement principal
- Cheminements secondaires (existants)
- Cheminement de promenade
- Principe de protection des abords des zones humides
- Col de Forcle
- Périmètre de l'OAP

QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE ET PRÉVENTION DES RISQUES

- Privilégier une consommation d'énergie primaire des bâtiments la plus faible possible : les bâtiments devront être conçus et orientés de façon à profiter au maximum des apports solaires passifs en hiver.
- Limiter l'imperméabilisation des sols aux stricts besoins du projet.
- Gestion des déchets : L'évacuation des déchets est prévue par véhicule pour le transport jusqu'à la gare intermédiaire puis télécabine (comme c'est déjà le cas pour les autres infrastructures présentes sur la station).
- Assainissement : La gestion des eaux usées devra être assurée par un dispositif adapté.

SIGNALÉTIQUE

Un travail sur la signalétique du site sera mené afin d'accompagner les usagers à respecter les cheminements définis sur le site et afin de limiter les impacts sur les espaces sensibles à proximité (zones humides, sols d'alpages, etc.). Cette signalétique doit se limiter au maximum afin de ne pas démultiplier les installations.

MOBILITÉS

- Le secteur est inaccessible aux véhicules, à l'exception des véhicules de services.
- Des stationnements pour les vélos (démontables) seront à prévoir à proximité des futurs aménagements (gare intermédiaire, espace de restauration, de loisir).